Intervention d'Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon,

sur le budget 2000 de la ville d'Alençon

Séance du Conseil municipal, le 27 mars 2000

Mes chers collègues,

Le projet de budget qui vous sera présenté dans un instant par Yves Deniaud, maire-adjoint aux Finances, sera la concrétisation des orientations budgétaires débattues lors de notre précédente séance.

Pour introduire la discussion, j'ai souhaité, cette année, me placer dans le prolongement de ce débat et répondre à certaines interrogations qui s'y sont exprimées.

Tout d'abord pour rappeler que le présent point de notre ordre du jour consiste dans l'examen du budget, il ne faudra donc pas s'étonner, comme cela s'est parfois produit autour de cette table, que nos échanges portent principalement sur des chiffres, même s'ils sont en effet la traduction d'une politique.

L'observation attentive des 20 dernières années d'exécution budgétaire est intéressante puisqu'elle permet de mesurer, dans la durée, les effets des choix de gestion effectués par des équipes municipales différentes, aux orientations budgétaires radicalement inverses.

Pour répondre aux remarques faites par Jean-Claude Pavis lors du débat d'orientation budgétaire, les données ont été corrigées de l'inflation, de sorte qu'il est possible de comparer les conséquences de 10 années de la gestion de l'équipe précédente (période 79/89) par rapport à 10 années de gestion de l'équipe actuelle (période 89/99).

S'agissant tout d'abord de l'autofinancement (épargne nette) qui occupe une grande partie de nos débats depuis 5 ans et dont l'opposition municipale ne cesse de demander la réduction, examinons ses effets sur les intérêts de la dette : l'absence d'épargne entre 1979 et 1989 a entraîné un bondissement des intérêts de la dette (+ 15 millions). A l'inverse, la croissance de l'autofinancement à compter de 1989 a déclenché la chute immédiate de la charge d'intérêts (-12,6 millions). En d'autres termes, 10 ans d'efforts d'autofinancement aboutissent à 12,6 millions de moins pour les banques et 12,6 millions de plus pour les Alençonnais.

A chaque fois qu'il nous sera proposé de baisser l'autofinancement net, pensons à ce tableau qui montre à quelle vitesse s'envole immédiatement la charge d'intérêts

L'observation en francs constants de l'évolution de cette charge d'intérêts permet d'ailleurs de constater que les conséquences d'absence d'épargne ont été plus coûteuses encore pendant la période 1979 à 1989, alors que la baisse réussie depuis 1989 est spectaculaire puisqu'elle atteint 17 millions en francs constants.

La baisse de l'autofinancement est l'ennemie du soutien aux plus démunis

Contrairement à ce que l'on a souvent entendu affirmer ici, la baisse de l'autofinancement n'est pas le moyen d'aider les habitants, mais l'ennemie du

soutien aux plus démunis et à la vie associative.

Qu'on en juge : la subvention au CCAS a baissé de 600.000 francs en francs constants, pendant la période 1979/1989 et augmenté de 2 millions entre 1989 et 1999. Il en est de même pour les subventions aux associations hors CCAS. En francs constants, le soutien à la vie associative a été réduit de 1,5 million lors de la 1ère décennie, il a progressé de 2,3 millions lors de la 2nde. S'agissant des crédits consacrés aux maisons de quartier, on peut constater que l'effort n'a cessé de croître. C'est même le secteur qui, en taux, a le plus progressé (80 %) en 10 ans.

Mais la dérive des intérêts de la dette génère d'autres conséquences fâcheuses : l'augmentation à due concurrence des impôts. À compétences égales, entre 1979 et 1989, les impôts par habitant ont sévèrement augmenté. Ils ont baissé (en francs constants) entre 1989 et 1999.

La comparaison avec les villes de notre taille (la strate) permet de constater que ce ratio est passé en dessous de la moyenne des villes de même importance depuis 1992.

Durant la période 1979 et 1989, le taux a augmenté de 83,23 % pour le foncier bâti, de 37,04 % pour la taxe professionnelle. Entre 1989 et 1999, un allégement sans précédent a été pratiqué, il a été de 42,44 % sur le foncier bâti, de 10,22 % sur la taxe professionnelle et de 6,64 % sur la taxe d'habitation.

Mais l'absence d'autofinancement, la dérive de la dette et des intérêts, engendrent d'autres dommages : l'arrêt de l'investissement et donc le renoncement à la préparation de l'avenir. Les crédits d'équipement prévus qui soutiennent l'économie locale et concourent au bien être des habitants s'étaient péniblement maintenus en moyenne, et en francs courants entre 1979 et 1989, soit une progression de seulement 15,6 millions en 10 ans, alors qu'ils ont bondi de 60 MF entre 1989 et 1999.

La comparaison des crédits d'investissement réalisés par la ville avec ceux des villes de la même taille montre qu'Alençon s'est trouvée en sous investissement grave durant la période 1979/1989. Les graphiques illustrent le nombre d'années nécessaires pour que notre ville rattrape le retard accumulé.

Il faut deux fois plus de temps pour se désendetter que pour emprunter

L'évolution depuis 1989 de tous ces paramètres illustre la durée nécessaire à une œuvre de redressement. Il faut deux fois plus de temps pour se désendetter que pour emprunter. L'encours de dette a augmenté de 150 millions entre 1979 et 1989. Malgré tous nos efforts (ces efforts sont apparus parfois excessifs autour de la table), il n'a pu être réduit que de 60 millions entre 1989 et 1999.

Cette évolution démontre que seuls les principes constants, retenus pour élaborer les budgets successifs depuis 1989 permettent de sortir de la spirale fatale du déclin qui laisse s'envoler la dette, les impôts, et qui réduit l'investissement et le service aux habitants.

Les quatre grands principes vertueux s'enchaînent ainsi : l'épargne nette en hausse engendre la baisse des intérêts servis aux banques, finance un effort exceptionnel d'équipement, permet la maîtrise des impôts et la croissance du soutien à la vie associative.

J'invite le Conseil à poursuivre en l'an 2000 cette politique qui produit aujourd'hui tous ses fruits. Yves Deniaud à qui je cède la parole pourra d'ailleurs nous montrer

que les intérêts de la dette pour 2000 vont continuer de baisser de 1,5 million, ce qui permettra, à due concurrence, d'aider les plus démunis et de soutenir la vie associative.

Alain Lambert, sénateur-maire d'Alençon